

Immunoglobuline antitétanique

Protégez-vous ainsi que votre enfant. En vous faisant vacciner à temps, vous et votre enfant pouvez vous protéger durant votre vie d'un grand nombre de maladies. Dans les 50 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies, au Canada, que n'importe quelle autre mesure sanitaire.

Qu'est-ce que l'immunoglobuline antitétanique?

L'immunoglobuline antitétanique offre une protection immédiate et à court terme contre la bactérie qui peut causer le tétanos.

L'immunoglobuline peut prévenir la maladie ou en réduire la gravité.

L'immunoglobuline antitétanique comprend une grande quantité d'anticorps contre le tétanos extraits de dons de sang humain. Les anticorps sont des protéines fabriquées par le système immunitaire pour combattre les agents pathogènes comme les bactéries et les virus.

L'immunoglobuline antitétanique est-elle un produit sûr?

Oui, l'immunoglobuline antitétanique est un produit sanguin humain des plus sûrs. La Société canadienne du sang fait des tests et des analyses sur chaque don de sang. Depuis qu'elle a commencé à effectuer ces tests, aucun cas d'infection transmissible par le sang, comme le VIH ou l'hépatite B, n'a été signalé chez les personnes ayant reçu de l'immunoglobuline antitétanique.

Qui devrait recevoir de l'immunoglobuline antitétanique?

L'immunoglobuline antitétanique est utilisée pour gérer les lésions contaminées par des impuretés, de la terre ou des excréments, des plaies punctiformes ou traumatiques (p. ex. brûlures, gelures, blessures par écrasement) dans les cas suivants :

- Les personnes de tout âge ayant reçu, dans le passé, moins de 3 doses du vaccin contre le tétanos ou dont l'état immunitaire du tétanos est inconnu.
- Toute personne qui a attendu plus de 24 heures pour obtenir des soins médicaux à la suite d'une blessure à la peau (lésion cutanée) telle qu'une coupure, blessure profonde ou morsure.

Un vaccin antitétanique pourrait être administré en même temps pour fournir une protection additionnelle à long terme. On pourrait vous recommander de recevoir une série complète du vaccin contre le tétanos.

Qui ne devrait pas recevoir d'immunoglobuline antitétanique?

Toute personne qui a eu une réaction allergique constituant un danger de mort à la suite de l'injection d'une dose antérieure d'immunoglobuline antitétanique ou qui souffre d'allergies graves à un de ses composants.

Consultez une infirmière de la santé publique, une infirmière praticienne ou un médecin si vous avez été vacciné contre la rougeole, les oreillons, la rubéole ou la varicelle dans les 14 derniers jours.

Quelles sont les réactions possibles à l'immunoglobuline antitétanique?

Les réactions les plus courantes à l'immunoglobuline contre la varicelle peuvent comprendre de la douleur, une démangeaison et une enflure au point d'injection. Certaines personnes peuvent aussi ressentir une fièvre légère et une sensation générale de malaise qui peut durer de 1 à 2 jours.

De l'acétaminophène (Tylenol®, Tempra®) peut être administré contre la fièvre ou la douleur. Il ne faut PAS administrer d'AAS (Aspirin®) aux personnes de moins de 20 ans afin d'éviter toute apparition du syndrome de Reye.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après une vaccination à cause de la possibilité extrêmement rare d'une réaction allergique constituant un danger de mort nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si cela se produit après avoir quitté la clinique, composez le 911 ou le numéro d'appel des secours locaux. Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de vaccinations.

Que contient l'immunoglobuline antitétanique?

HYPERTET® S/D contient de l'hyperimmunoglobuline (humaine) antitétanique, de la glycine et du carbonate de sodium. Ne contient aucun agent de conservation. La seringue préremplie comprend un protège-aiguille et un bouchon en caoutchouc.

À qui devez-vous signaler toute réaction à l'injection?

- Signalez dès que possible tout effet indésirable ou imprévu à votre infirmière de la santé publique, à votre médecin ou à une infirmière praticienne.

Communiquez avec votre infirmière de la santé publique si :

- Vous avez des questions ou des craintes en ce qui concerne votre réaction ou celle de votre enfant à l'immunisation.
- Vous avez dû emmener votre enfant chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé pour une maladie pouvant être liée à l'immunisation.

Afin de garder un dossier complet, tous les vaccins administrés à une personne seront consignés par le personnel de la santé publique dans le registre provincial informatisé d'immunisation nommé Panorama. Panorama est le système électronique sécurisé utilisé en Saskatchewan afin d'enregistrer et de gérer les dossiers d'immunisation et de santé liée à la vaccination de tous les résidents de la province. Votre dossier d'immunisation est également susceptible d'être consulté par des professionnels de la santé afin de fournir des services de santé publique, d'aider au diagnostic et au traitement, et de contrôler la propagation des maladies évitables par la vaccination. Vous trouverez plus d'information sur Panorama dans le feuillet d'information Protection de la confidentialité de votre dossier.

Pour en savoir plus, communiquez avec : vos services de santé publique locaux, votre médecin, une infirmière praticienne OU la ligne InfoSanté au 811.

Références : Guide canadien d'immunisation, 7^e édition (2006); Monographie de produit (2012).